

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

En exécution de l'arrêté N°AG-2024-001 en date du 08 février 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a décidé de soumettre à l'enquête publique le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur les 38 communes de la CAB qui aura lieu pendant trente-six jours consécutifs :

Du 4 MARS 2024 de 8 h 30 au 8 AVRIL 2024 à 12 h

Cette enquête publique concerne la modification du PLUi qui adapte son document afin de prendre en compte les besoins du territoire. La modification concerne les 38 communes de l'Agglomération et a vocation de clarifier son règlement écrit, de faire évoluer ou préciser certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de créer de nouveaux secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL). Il a également été réalisé une étude environnementale.

Afin de conduire l'enquête, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision du 08 janvier 2024, a constitué une commission d'enquête et a désigné : **Monsieur Patrick PAULIN**, ingénieur d'études et de fabrication de l'armée de terre retraité, en qualité de Président de la commission d'enquête. Les autres membres de cette commission d'enquête sont : **Madame Sylviane SCIPION**, ancienne directrice des services territoriaux, retraitée, **Madame Anne HERMANN-LORRAIN**, ingénieure principale au Département Gironde, en qualité de membres titulaires, et **Monsieur Alain ANDRIEUX**, ancien directeur départemental de la sécurité publique en retraite, en qualité de commissaire suppléant.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de modification n°1 du PLUi est consultable :

- En **version informatique** sur le site internet de la CAB à l'adresse suivante : <https://www.la-cab.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/> et sur le site de registre dématérialisé <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=89>
- En **version papier** au siège de la Communauté d'Agglomération, au service Urbanisme Domaine de la Tour, "La Tour Est" 24100 BERGERAC, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que dans les 38 communes de la CAB.
- Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus et dans chacune des mairies.

Toute information peut être demandée auprès de **Madame Fabienne FAGETTE** et de **Madame Line ROUSSILLON** au service Urbanisme de la CAB ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : **05.53.74.59.27 ou 63** et à l'adresse mail : plui@la-cab.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition au service urbanisme de la CAB et dans les 38 mairies ;
- Sur le **registre dématérialisé** <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=89>
- Par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à faire parvenir avant la fin de l'enquête ;
- Par **courrier électronique** à l'adresse plui@la-cab.fr

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Domaine de la Tour, "La Tour Est" 24100 Bergerac ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Bergerac, 19 rue neuve d'Argenson 24100 Bergerac, à la Mairie de la Force, 6 avenue des Ducs, 24130 La Force et à la Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac, 40 route d'Uffer BP n°9, 24240 Sigoulès-et-Flaugeac pour recevoir ses observations, lors des **permanences** suivantes :

<p>Salle « Eugène Leroy » à la CAB</p> <p>Lundi 4 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi 8 avril 2024 de 8 h à 12 h</p>	<p>Salle des Mariages à la Mairie de Bergerac</p> <p>Mercredi 13 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Jeudi 21 mars 2024 de 13 h 30 à 17 h 30</p>
<p>Salle « Lestrade » à la Mairie de la Force</p> <p>Mardi 5 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Mercredi 20 mars 2024 de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi 29 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Samedi 6 avril 2024 de 8 h 30 à 12 h 30</p>	<p>Salle « Justice et Paix » à la Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac</p> <p>Mercredi 6 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Mardi 12 mars 2024 de 14 h à 18 h Lundi 25 mars 2024 de 8 h 30 à 12 h 30 Vendredi 5 avril 2024 de 13 h 30 à 17 h</p>

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le Président de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CAB ainsi que sur son site internet (<https://www.la-cab.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.